

vivre au milieu d'hommes civilisés, puisque la civilisation n'étend les lumières bienfaisantes de son flambeau qu'au moyen de la vertu et de la morale.

Et, cependant, l'instituteur devrait commander le respect, l'attention, le soutien de toute une population puisqu'il a une mission de la plus haute importance à remplir, puisqu'il est chargé du sacerdoce sacré de préparer pour la patrie terrestre les intelligences que le prêtre prépare pour cette autre patrie : l'éternité.

L'histoire de l'Instituteur canadien ne remonte pas bien haut ; et il n'y a réellement rien à raconter de son passé, puisqu'il y a trente ans—à part quelques nobles et honorables exceptions—cet homme n'existait véritablement pas : à moins qu'on ne veuille donner ce nom à ces hommes de toutes professions et de toutes moralités que l'ignorance ou de mauvaises habitudes rejetaient du sein de leur classe et qui se livraient alors à la facile besogne d'enseigner : à moins qu'on ne veuille décorer de ce titre d'Instituteurs ceux qui, pour toute occupation, couraient de maison en maison pour gagner une misérable pitance ; hommes sans influence, qui ne se connaissaient pas, qui ne cherchaient pas à former un corps, à améliorer leur sort ; hommes sans énergie, êtres nuls.

Ce qu'il y avait de véritable éducation reposait entre les mains du prêtre ou d'un bon religieux qui, à temps perdu, enseignait la lecture et les rudiments de la grammaire à quelques élèves choisis dans une paroisse. Là se bornaient leurs efforts et les progrès de cette cause ; le temps et les moyens leur manquaient pour faire plus ; et l'éducation, par conséquent, demeurait stationnaire, faite d'Instituteurs dévoués et véritables.

(A continuer.)

1863.

Le passé est au présent ce que le présent est à l'avenir. Il faut donc lire dans le passé pour prévoir ce que la Providence réserve aux générations.

(J. T. DE ST. GERMAIN.)

(Suite et fin.)

IX.

FRANCE.

Dans les derniers mois de l'année 1862 et au commencement de 1863, plus de 60,000 ouvriers de la Normandie se sont vus sans salaire et sans pain, à cause du manque de coton,—résultat déplorable, entre mille autres, de la guerre que se font, avec un si douloureux acharnement, les Etats du Nord et ceux du Sud. Mais, grâce aux efforts du gouverne-

ment français pour procurer de l'ouvrage à ces pauvres ouvriers ; grâce aussi aux souscriptions particulières faites en France, en Canada et dans quelques autres pays,—nos bons frères de la Normandie et de la Bretagne ont été promptement et efficacement secourus.

La France a eu à pleurer, dans le cours de l'année 1863, la mort de quelques-uns de ses plus illustres enfants, entr'autres d'Horace Vernet, de Billaut et du général Bedeau ; mais elle est si riche en grands hommes, qu'elle n'oubliera encore que trop vite, malheureusement, ceux qu'elle vient de perdre.

Les élections générales qui ont eu lieu cette année en France, ont démontré que l'Angleterre n'a pas le droit de réclamer le monopole exclusif de la corruption en matière d'élection. Disons pourtant que les discussions qui se sont élevées, à l'ouverture des Chambres, à propos de la vérification des pouvoirs, sont une preuve qu'en France on a encore, en général, un profond dégoût pour les hideux marchands de conscience. Il serait fort à désirer qu'il en fût ainsi en Canada : soit dit sans attaquer plus spécialement tel ou tel parti politique.

A l'extérieur, la France a joué un rôle qui, généralement parlant, ne manque pas de grandeur.

A Rome, elle continue de protéger N. S. P. le Pape contre l'ardeur belliqueuse des démocrates italiens.

Au Mexique, où de graves intérêts l'appelaient, elle a réussi à s'emparer de Puebla ; puis elle est entrée triomphante à Mexico.

En Chine, ses nationaux sont protégés et respectés. Une église catholique a même été élevée à Pékin, capitale de l'empire chinois.

En Cochinchine, elle a maintenant des établissements permanents.

En Algérie, elle opère sans cesse d'importantes améliorations, qui ne manqueront pas de faire de cette colonie, en peu d'années, une des plus riches contrées de l'Afrique.

En Pologne.....que les amis de ce noble pays mettent leur espoir en l'année 1864.

En attendant, relisez, lecteurs, ce que Napoléon III a dit, à l'ouverture des Chambres françaises, touchant le règlement final de la question polonaise.

“Sommes-nous réduits à la seule alternative de la guerre ou du silence ?—Non.

“Sans courir aux armes comme sans nous taire, un moyen nous reste : c'est de soumettre la cause polonaise à un tribunal européen.

“La Russie l'a déjà déclaré : des conférences où toutes les autres questions qui agitent l'Europe seraient débattues, ne blessaient en rien sa dignité.

“Prenons acte de cette déclaration. Qu'elle nous serve à éteindre une fois pour toutes les ferments de discorde prêts à éclater de tous côtés, et que du malaise même de l'Europe,